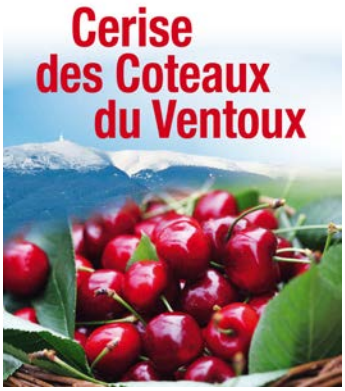

LA CERISE DES COTEAUX
DU VENTOUX :
EN ROUTE POUR L'IGP 2017

Identification Géographique Protégée
"signe de qualité européen"

La Cerise des Coteaux du Ventoux : en route pour un signe de qualité européen.

Porté par l'Organisme de Défense et de Gestion de la Cerise des Coteaux du Ventoux, le projet de reconnaissance du **signe de qualité européen IGP "Identification Géographique Protégée"** est sur le point d'aboutir après plusieurs années de travail, de maturation et d'organisation.
Cet IGP s'appliquera aux cerises produites sur une zone bien définie (86 communes du Vaucluse) autour du Ventoux jusqu'au Luberon avec des variétés agréées, un calibre minimum de 24 mm, une maturité garantie par le respect du "code couleur Ctifl". Le cahier des charges sera validé par l'INAO et contrôlé par QualiSud (organisme certificateur). Ce processus de production sera une garantie pour l'ensemble de la filière du producteur au consommateur avec une traçabilité sans faille.

Le projet rassemble 5 opérateurs commerciaux : Sica Paysans du Ventoux, Val de Nesque, La Crozette, l'OP Coteaux Ventoux et un expéditeur Les 3 Capucins. D'autres opérateurs de la filière - comme l'AOP Cerise de France - s'associent à cette action qui va promouvoir un fruit de terroir, qualitatif avec un potentiel de production important puisqu'il rassemble les principaux metteurs en marché autour du Ventoux.

La Cerise des Coteaux du Ventoux s'appuie sur la notoriété du Mont Ventoux, connu au delà de nos frontières comme un territoire d'exception avec une agriculture de qualité. La Cerise IGP viendra compléter les produits déjà sous signe de qualité européen, l'AOC Ventoux pour les vins, l'AOC Muscat du Ventoux pour le raisin de table, et agira en synergie pour la promotion de notre agriculture de coteaux.

L'année 2016 constitue la dernière étape avant un lancement officiel prévu pour la campagne 2017 que les producteurs attendent tous pour dynamiser une production qui le mérite.

Quelles sont les normes de la Cerise des Coteaux du Ventoux ?

<u>Pour les Producteurs</u> : Habilitation obligatoire
<u>Pour les Parcelles</u> : Zone de production de l'IGP
<u>Pour les Variétés</u> : Liste des variétés agréées par l'ODG
<u>Pour le Calibre</u> : Minimum 24 mm
<u>Pour la Maturité</u> : Application du " code couleur Ctifl "

Quels sont les atouts de la Cerise des Coteaux du Ventoux?

- Un Territoire Identifié autour du Ventoux.
- Des producteurs habilités avec un "savoir faire" reconnu.
- Un cahier des charges validé par l'INAO et par l'Union Européenne.
- Des Contrôles par un Organisme Extérieur : QualiSud.
- Une qualité irréprochable.
- Une traçabilité du "verger au consommateur".

L'effet attendu porte beaucoup sur la promotion. Avec **un potentiel de 2500 Tonnes**, 200 producteurs et 500 ha, l'IGP "Cerise des Coteaux du Ventoux" sera présente sur les réseaux de distribution et pourra ainsi bénéficier d'un soutien promotionnel durant toute la saison.

<u>Pour plus d'informations</u> :
Contact : Le président de l'Association : Jean Christophe NEYRON tel : 06.14.59.24.38
Siège de l'ODG : 04.90.69.77.41/07.87.06.83.60
mail:opcv.annemarie@orange.fr ; louis.bonnet25@orange.fr